



Toulouse, le - 3 MAI 2013

Le Président

Martin MALVY
Ancien Ministre

Monsieur Jacky TELLO
Président

Comité Pluralliste de Défense et de
Promotion de la Ligne SNCF Béziers-
Millau-Neussargues-Clermont Ferrand –
Paris

Maison des Syndicats – Union Locale CGT
2 boulevard de la république
34600 BEDARIEUX

Affaire suivie par : C. TONELLI
Tél : 05 61 39 65 05

NOS REF : DIT/SEC/CT/PR/D1305959

OBJET : Demande d'intervention - lignes ferroviaires du Massif Central

Monsieur le Président,

Par courrier du 11 mars 2013, vous me faites part de vos inquiétudes sur l'avenir des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) « Aubrac » et « Cévenol ».

Vous soulignez que l'affaiblissement du rail et de la SNCF, avec un report modal vers le tout routier ou autoroutier accélère la désertification rurale et que l'intervention de l'Etat comme élément régulateur territorial et acteur solidaire devient une nécessité. Dans ce contexte, vous souhaitez que les Trains d'Equilibre du Territoire tels que l'« Aubrac », le « Cévenol » et les trains de nuit continuent à dépendre du niveau national.

Par ailleurs, à la suite du débat organisé à Millau le 18 janvier 2013, vous souhaitez que la Région Midi-Pyrénées interpelle le Préfet coordonnateur afin d'organiser une réunion de concertation associant les trois Conseils régionaux, les ministères des transports, de l'environnement, de l'égalité des territoires, la SNCF, Réseau Ferré de France et votre Comité Pluraliste.

Si la Région Midi-Pyrénées n'est pas concernée par la problématique du « Cévenol », elle est néanmoins particulièrement soucieuse du désenclavement de l'Aveyron que permet le train « Aubrac ».

Aussi, je partage avec vous les enjeux d'un maintien de ce Train d'Equilibre du Territoire dans le périmètre de compétence des trains nationaux dont l'Etat est l'Autorité Organisatrice, en particulier parce que ce train, qui a vocation à relier directement Paris, Clermont-Ferrand, Millau et Béziers, dessert plus de deux régions. A ce titre, il ne peut être considéré comme un train régional TER et ne saurait être reclassé comme tel, sa vocation nationale devant au contraire être renforcée et pérennisée.

.../...

D1305959

